**N° 8093**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2022-2023

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) sur le statut et les privilèges et immunités du CICR, fait à Luxembourg, le 1er juin 2022**

**\* \* \***

**RESUME**

Le projet de loi vise à approuver l’Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) sur le statut et les privilèges et immunités du CICR, fait à Luxembourg, le 1er juin 2022. Cet accord a pour objectif d’assurer le bon fonctionnement du CICR au Grand-Duché de Luxembourg, en reconnaissant la personnalité juridique internationale du CICR et en octroyant au CICR et à son personnel les privilèges et immunités nécessaires.

L’accord permettra au CICR d’établir une présence physique au Luxembourg, qui se composera d’un bureau et de surfaces loués dans un centre de données « Tier IV » au Luxembourg. Concernant ce dernier, un contrat de location entre le Luxembourg et le CICR déterminera les obligations des parties au contrat.